

ANALYSE DES ACCIDENTS DE TRAVAIL

MANAGEMENT S&ST



Nathalie VAN CELST
AMN CONSEIL ET FORMATION



ANALYSE DES ACCIDENTS DE TRAVAIL

(Durée : 2 jours (14 heures))

Public

Tout salarié

Prérequis

Aucun

Objectifs

- Recueillir les informations nécessaires pour analyser un accident de travail
- Appliquer une méthode d'analyse d'accident de travail
- Proposer et argumenter des mesures de prévention
- Formaliser le plan d'actions

Contenu

- Les enjeux d'une démarche participative d'analyse des accidents de travail
- Les conditions à réunir pour réaliser le recueil des faits
- Le recueil et l'organisation des faits (méthodes et outils)
- Recherche et argumentation des mesures de prévention
- Construction et suivi du plan d'actions

Méthodes et outils

La formation alterne exposés théoriques, études de cas issues de l'expérience professionnelle des participants, expérimentation des différentes méthodes et outils, échanges sur les pratiques de l'entreprise. Jeu de plateau. Site dédié.

Mode de validation

Une attestation de fin de formation est délivrée par l'intermédiaire d'AMN CONSEIL ET FORMATION aux participants qui ont suivi la totalité de la formation et répondu favorablement aux épreuves d'évaluation.

AMN Conseil et Formation
19 rue Copernic - 13200 ARLES

N°SIRET : 879 741 387 00028 - APE : 8559A

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° : 93 13 18 129 13 auprès de la DIRECCTE PACA

Enregistrée DPC sous le N° : 99BB

04.90.43.96.88 - www.amn-conseil-formation.fr



Modalités de la formation

Face à face pédagogique : 14 heures réparties en 2 jours consécutifs ou non

Effectif : jusqu'à 10 stagiaires

Intervenant

L'encadrement de la formation est assuré par un IPRP (Intervenant en Prévention des Risques Professionnels) et formateur expert de la prévention des risques

PROGRAMME DE FORMATION ANALYSE DES ACCIDENTS DE TRAVAIL
--

JOUR 1	
9h00 – 12h30	Ouverture de la formation Présentation du formateur, des stagiaires, recueil des attentes Objectifs de la formation Les enjeux d'une démarche participative d'analyse des accidents de travail
13h30 – 17h00	Les conditions à réunir pour réaliser le recueil des faits Le recueil et l'organisation des faits (méthodes et outils) <ul style="list-style-type: none">• Jeu de plateau• Analyse de l'AT selon différents outils
JOUR 2	
9h00 – 12h30	Le recueil et l'organisation des faits (méthodes et outils) <ul style="list-style-type: none">• Analyse de l'AT selon différents outils Recherche et argumentation des mesures de prévention
13h30 – 17h00	Construction et suivi du plan d'actions Bilan de fin de formation

AMN Conseil et Formation

19 rue Copernic - 13200 ARLES

N°SIRET : 879 741 387 00028 - APE : 8559A

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° : 93 13 18 129 13 auprès de la DIRECCTE PACA

Enregistrée DPC sous le N° : 99BB

04.90.43.96.88 - www.amn-conseil-formation.fr